

OCTOBRE
2005

BRÈVES NOUVELLES

N° 92

LUBERON NATURE

38 ans d'action au service de l'environnement



ÉDITORIAL

Le Luberon en blanc et noir

Merci à ceux qui sont venus nous rejoindre lors de l'assemblée générale du 8 Juillet dernier dans le cadre du Prieuré Saint-Hilaire. La récompense était au bout chemin de terre avec l'apparition du joyau architectural qu'est ce Prieuré dont les origines remontent au XIII^{ème} siècle. D'autant que celui-ci a gardé son identité grâce à l'action d'une famille qui l'a restauré à petits pas, dans le respect de son histoire et de ce qui en fait l'âme.

A quelques encablures à vol d'oiseau, sur le plateau des Roques, dans la plaine de Gordes, un autre lieu non moins chargé d'histoire, un oppidum celto-ligure, se meurt. Non par l'effet des ans, mais de vandalisme. Des "carriers" ainsi que des personnes privées y détruisent d'irremplaçables vestiges de l'époque pré-romaine : tombes et aiguiers, murailles et bories. L'une d'elle, à étage, ne mesure pas moins de 20 mètres de long. Révoltée par ces faits, et grâce à l'opiniâtreté d'un de ses administrateurs, l'association Luberon Nature tente d'arrêter le saccage (lire l'article en page 6).

Non sans difficultés. En dépit de rapports de Gendarmerie accablants, les hommes en noir du Tribunal d'Avignon viennent de "blanchir" l'un des "carriers" en cause, précisément celui soupçonné de détruire avec ses pelles, entre autres, la borie que certains archéologues considèrent être la plus grande borie de France!

Geneviève Dupoux-Verneuil
Présidente

Le site Internet de Luberon Nature

Quelques pages de présentation de l'association
à faire connaître autour de vous !

<http://luberonnature.monsite.wanadoo.fr>



Avec LUBERON NATURE Protégeons l'Environnement

[L'association](#)

[Ses actions](#)

[Nous
contacter](#)

[Rejoignez-
nous !](#)

[Zone
d'intervention](#)

[Revue de
Presse](#)

[Revue de P.
\(suite\)](#)

[Revue de P.
\(fin\)](#)



Ecrivez-nous :
luberon.nature@wanadoo.fr

Luberon Nature
association loi 19



| | |
|---|----------|
| EDITORIAL | 1 |
| • La lettre du Sous-Préfet d'Apt à Luberon Nature | 4 |

Affaires

| | |
|---|-----------|
| • Destruction d'une bergerie en site classé | 5 |
| • Le Plateau des Roques à Gordes : ça bouge enfin ! | 6 |
| • Kerry Aptunion et la Justice | 8 |
| • La distillerie du Calavon | 9 |
| • Zone industrielle et environnement | 10 |

Participation à la vie locale et associative

| | |
|---|-----------|
| • L'assemblée générale du 8 Juillet 2005 à Ménerbes | 10 |
| • Composition du Conseil d'Administration de LN | 14 |
| • Luberon Nature au Salon des Associations d'Apt | 14 |
| • Les dernières enquêtes publiques | 15 |



Vous souhaitez nous aider ?

↳ *Recueillez des informations sur les atteintes à l'environnement dans votre commune ou dans le Luberon: en conservant les bulletins municipaux, en regardant les affichages des permis en Mairie, les documents d'urbanisme (POS/PLU)...*

La force d'une association, ce sont ses membres ! Merci de nous communiquer ces éléments (en localisant les problèmes sur une carte) aux coordonnées ci-dessous:



B.P. 5 , 84401 APT cedex

Tél / Fax : 04.90.04.51.56

E-mail: luberon.nature@wanadoo.fr

Après lecture de notre dernier numéro de « Brèves Nouvelles », M. le Sous-Préfet d'Apt nous a écrit pour manifester son indignation, en nous demandant de publier sa lettre, ce que nous faisons bien volontiers ci-dessous :



SOUS-PREFECTURE D'APT

LE SOUS-PREFET

APT, le 5 juillet 2005

Monsieur le Secrétaire Général,

Vous m'avez adressé l'exemplaire n° 91 de juin 2005 du bulletin intitulé « Brèves Nouvelles » rédigé par votre association.

A la lecture de cet éditorial, je suis tombé en arrêt concernant l'article relatif à la distillerie du Calavon qui mentionne que « l'enquête (diligentée à ma demande auprès de la DRIRE) doit être particulièrement scrupuleuse et approfondie **car Luberon Nature n'a eu aucune nouvelle** ».

Par ailleurs, concernant le plateau des Roques, il est écrit que « Monsieur le Sous-préfet confie des enquêtes à la DRIRE et la DDE (...). **Nous n'avons pas d'indications montrant que leur action soit allée plus loin** ».

Or, par courrier du 13 janvier dernier, je vous faisais part des solutions envisagées pour réduire les nuisances olfactives occasionnées par la distillerie de MAUBEC qui avait justement fait l'objet d'une visite de l'inspecteur des installations classées en avril 2004. Je vous précisais que l'exploitant, conscient des odeurs provenant de l'usine et de l'impact négatif de la chaleur sur la dégradation des produits qu'il traite, poursuivait ses efforts pour accroître sa capacité hivernale de traitement afin de terminer sa campagne avant les chaleurs de l'été.

En outre, afin d'accroître la capacité de production, deux bandes de diffusion et de lignes de séchage ont été mises en place et une troisième ligne était envisagée pour le 1^{er} trimestre 2005. Enfin, les cuves couvertes où sont stockées les concentrats devaient être isolées de l'extérieur par un bardage afin de réduire les odeurs qu'ils génèrent.

Par ailleurs, l'affaire du Plateau des Roques, complexe par la pluralité des parcelles et donc des propriétaires concernés, a fait l'objet de diverses procédures de la part de la gendarmerie, de la DDE et de la DRIRE, informations que je vous ai précisées dans mes courriers des 13 mai et 16 juin 2005. Ainsi, les enquêtes diligentées à ma demande par la DRIRE ont révélé que les parcelles appartenant à M CHEVALIER ont été défrichées en vertu d'une autorisation du 29 octobre 2003 puis retournées et replantées de petits oliviers. Aucune extraction illégale n'a pu être mise en évidence et les pierres stockées dans le parc à matériau ont été récupérées à la suite d'affouillements effectués pour creuser des piscines, ce qui est légal.

Par contre, l'inspecteur des installations classées a constaté que la parcelle appartenant à M DONAT faisait bien l'objet d'une exploitation illégale de carrière sans autorisation. Ce dernier a été mis en demeure, par arrêté préfectoral du 14 juin 2005 de suspendre immédiatement toute extraction de matériaux et de régulariser sa situation administrative en déposant, dans un délai de trois mois, une demande d'autorisation d'exploiter. Parallèlement, une action pénale a été engagée par la DRIRE auprès du Ministère Public.

Les affirmations parues dans votre revue mettant en cause mon action, je vous prie de tenir compte des observations précitées et vous demande de faire paraître cette lettre dans votre prochain bulletin.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de ma considération distinguée.

Le Sous-Préfet



Michel GILBERT

Place Gabriel Péri - B.P. 168 - 84405 APT CEDEX - Téléphone 04 90 04 38 00 - Télécopie 04 90 74 66 36
Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 11 heures 30 et de 13 heures 30 à 15 heures 30



AFFAIRES

Destruction d'une bergerie en site classé

Le site du Rocher de Saignon surplombant la bergerie de Gavaudanne a toujours inspiré les peintres. L'un d'eux, le vauclusien Paul Guigou, l'a immortalisé dans un de ses tableaux les plus célèbres, aujourd'hui propriété du Musée de Marseille.

C'est donc pour son "caractère pittoresque" que l'ensemble formé par les hautes murailles rocheuses, surplombant la bergerie de Gavaudanne et ses trois cyprès séculaires, a été classé en 1978.

La démolition partielle de cette bergerie sous l'effet de coups de pelle inconscients constitue **un réel préjudice** pour le village de Saignon. Ancien lieu de transhumance, elle est aussi un lieu de mémoire du village. Sa démolition partielle, survenue au printemps dernier, en violation des prescriptions imposées par le Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, des recommandations de la Commission des Sites ainsi que des prescriptions du permis de construire accordé par M. le Maire de Saignon, ne peut être tolérée.

Notre association demande que les anciens murs du bâtiment soient remontés au plus vite et à l'identique de ceux existants avant démolition.



Mars 2004



Septembre 2005

Rappelons que Luberon Nature est intervenue à diverses reprises sur ce dossier lors de son passage en Commission des Sites. Une première fois pour modérer la taille des ouvertures envisagées par l'architecte du projet, recommandation prise en compte dans la demande de permis modifiée. Une deuxième fois pour demander qu'une analyse paysagère sérieuse soit menée préalablement à tous travaux sur le bâtiment, en précisant que cette analyse paysagère devait être intégrée au PLU afin d'éviter toute dérive inconsidérée. G.D-V.

Le Plateau des Roques à Gordes: ça bouge enfin !

Dans sa lettre du 5 Juillet 2005 que nous publions par ailleurs (p 4-5), M. le Sous-Préfet d'Apt rappelle nous avoir fait part de diverses procédures concernant des infractions, en général des constructions illégales, commises dans l'emprise du site inscrit. Il met par contre hors de cause M. Chevalier à qui la DDAF a accordé le 29 Octobre 2003 une

autorisation de défrichement (en régularisation) plus que discutable. Cette autorisation comporte l'interdiction de prélever des pierres. Cependant, nous avons nous-même constaté que M. Chevalier faisait descendre du plateau des bennes entières de pierres qu'il prétend maintenant avoir récupérées à la suite d'affouillements effectués pour creuser des piscines ! Quelles piscines et avec quelles autorisations ?

Plus récemment, M. Chevalier a été poursuivi par le Parquet devant le Tribunal Correctionnel d'Avignon. Nous nous sommes constitués partie civile dans ce procès dont nous n'avons appris l'existence que quelques jours avant. Vous avez sans doute appris par la presse que M. Chevalier avait été relaxé par le Tribunal. Nous avons en effet eu la surprise de découvrir au cours de l'audience qu'on lui reprochait seulement l'exploitation d'une carrière sans autorisation, entre 2001 et 2003. Le Ministère Public n'a parlé ni du fait que c'était dans un site inscrit, ce qui nous semble beaucoup plus grave, ni de l'existence dans ce site de nombreuses constructions de pierres sèches dont certaines très anciennes. La DIREN et la DRAC auraient eu leur mot à dire si on leur avait demandé.

En ce qui concerne l'ensemble des infractions commises, nous avons depuis 2003 mandaté un avocat pour détecter les procédures judiciaires éventuellement déclenchées à la suite de la vingtaine de PV de Gendarmerie, de ceux de la DDE et de la DRIRE évoqués par M. le Sous-Préfet d'Apt, sans compter une plainte que nous avons nous-même déposée en Mars 2004.



Jusqu'à maintenant, rien n'était apparu de ce côté, ni saisie du matériel utilisé comme le prévoit le Code de l'Environnement dans son article L. 341-21, ni action judiciaire. Cependant, il y a quelques jours, notre avocat nous a informé de l'existence de certaines procédures, l'une ayant fait l'objet d'un jugement condamnant l'intéressé à une amende mais surtout à la démolition de la maison, d'autres devant être instruites ou jugées sans doute dans les mois qui viennent. Quelques infractions

ont fait l'objet d'un classement sans suite ou n'ont pas (ou pas encore) été relevées. Quant à notre plainte, elle est en cours de complément d'enquête par la Gendarmerie.

Nous allons bien sûr suivre de très près l'évolution de la situation et faire notre possible pour que les procédures aillent à leur terme et que les condamnations soient exécutées. Nous ne cherchons pas une quelconque vengeance contre qui que ce soit, nous cherchons à ce que le massacre de ce site s'arrête et que les dégâts commis aient au moins l'utilité d'entraîner des condamnations dissuasives vis-à-vis des agressions futures où que ce soit et quels qu'en soient les auteurs. Et nous répétons que nous souhaitons une attitude identique de la part de l'Administration qui dispose tout de même de moyens que nous n'avons pas.

R.S.

Kerry Aptunion et la Justice

La pollution du Calavon par la société Kerry Aptunion, relatée dans notre précédent numéro, a fait l'objet de trois procès-verbaux établis respectivement par la DRIRE, le Garde-Pêche et la Gendarmerie à la suite d'une plainte déposée, en liaison avec Luberon Nature, par l'Amicale des Pêcheurs. Les PV du Garde-Pêche et de la Gendarmerie, dont nous avons eu connaissance, sont accablants. Ils confirment largement ce que nous avons écrit et montrent qu'en plus Kerry ne respecte pas toujours, loin de là, même en l'absence d'accident, les limites de pollution qui lui sont imposées par l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter. Il apparaît également que la société ne se soucie pas vraiment de certaines prescriptions de cet arrêté, pourtant importantes.



Cela nous confirme dans notre intention de nous constituer partie civile, probablement avec l'Amicale des Pêcheurs et la Fédération de la Pêche, dans le procès qui lui est intenté par le Ministère Public et qui devrait avoir lieu début Novembre.

De son côté, Monsieur le Sous-Préfet d'Apt a pris, dès le 1^{er} Avril dernier, un arrêté mettant en demeure Kerry de respecter les limites de pollution qui lui sont prescrites, sous peine de sanctions.

R.S.

La distillerie du Calavon

L'article que nous avons publié à ce sujet dans notre n° 91 a amené M. le Sous-Préfet d'Apt à réagir par sa lettre du 5 Juillet dernier que nous publions plus haut.

Il est exact qu'il nous avait écrit le 13 Janvier 2005 pour nous indiquer que le compostage avait bien été arrêté fin Mars 2004, ce qui, vu de l'extérieur, ne nous avait pas semblé évident. Il nous annonçait également que l'exploitant envisageait certains équipements nouveaux pour combattre les odeurs. Compte tenu des promesses passées de cet exploitant, nous n'avons pas considéré qu'il y avait là un véritable tournant dans la façon de traiter les émissions d'odeurs.



Nous avons sincèrement cru nous être trompés quand nous avons appris qu'une enquête publique aurait lieu du 18/07/05 au 19/08/05 au sujet de la demande présentée par la société Azur Distillation de l'autorisation d'exploiter, à titre de régularisation, la distillerie de Coustellet. Nous sommes donc allés consulter le dossier dont il ressort que l'exploitation est aujourd'hui et apparemment depuis longtemps en infraction vis-à-vis des autorisations existantes. Nous constatons donc, en le déplorant ainsi que nous l'avons déjà expliqué, que faute de vouloir arrêter l'activité, la régularisation s'impose. Le dossier pour l'obtenir est d'ailleurs bien argumenté.

Nous y avons cependant relevé deux insuffisances graves. D'une part, rien n'est annoncé à propos d'équipements nouveaux destinés à diminuer les odeurs, contrairement à ce qui nous avait été écrit. Au contraire, l'exploitant se félicite des progrès (réels) qu'il a réalisés dans le passé et semble considérer que, le nombre de plaintes en Mairie de Maubec ayant fortement diminué, le problème est résolu. D'autre part rien n'est prévu pour traiter le cas de la très importante unité de compostage située en zone inondable, ce qui ne serait certainement pas autorisé aujourd'hui et qui, de toute façon, n'est pas acceptable.

Bien que n'étant pas opposé à l'accord de l'autorisation demandée, dans la mesure où ces deux insuffisances seraient corrigées, nous avons

demandé au commissaire-enquêteur de donner un avis défavorable. L'expérience nous a en effet appris que les commissaires-enquêteurs donnaient souvent un avis favorable assorti de réserves simples, expresses ou très expresses... Deux jours après la remise de leur rapport, l'avis favorable est bien noté et les réserves, même très expresses, complètement oubliées. Seul un avis défavorable peut avoir un certain impact.

Ajoutons qu'une fois de plus, nous avons été à peu près les seuls à remettre des observations au commissaire-enquêteur. C'est très regrettable, tant pour l'efficacité de nos observations qui peuvent être considérées comme celles d'un râleur isolé que pour la reconnaissance future de l'importance des enquêtes publiques qui deviennent de plus en plus de simples formalités. Cela au grand bénéfice des demandeurs dont pourtant ce n'est pas la faute, non plus que celle de l'Administration.

R.S.

Zone industrielle et environnement

Les habitants du lotissement Le Marinier, à Gargas, nous ont fait part de leurs inquiétudes au sujet de l'extension de la zone industrielle des Bourguignons à Apt et de la création d'une zone touristique sur Gargas. Ils ne sont pas opposés à la création de ces zones mais voudraient que l'aménagement et l'environnement en soient de qualité.

Ils souhaitent aussi qu'il soit profité de cette opération pour remédier aux nuisances visuelles, sonores et autres de la zone actuelle. Luberon Nature, qui partage tout à fait leur point de vue, les aide à établir des relations positives avec les différents acteurs officiels.

R.S.



PARTICIPATION À LA VIE LOCALE ET ASSOCIATIVE

L'assemblée générale du 8 Juillet 2005 à Ménerbes (extraits du compte-rendu)

L'assemblée générale ordinaire de l'association LUBERON NATURE, statuant sur l'exercice 2004 / début 2005, s'est tenue à l'abbaye St Hilaire de la commune de Ménerbes, le Vendredi 8 Juillet 2005, à 16h20. 43 adhérents

étaient présents et 58 pouvoirs ont été enregistrés, soit une représentation de 101 personnes. Le quorum de 78 personnes étant atteint, l'assemblée peut donc délibérer valablement.



La Présidente, Mme G. Dupoux-Verneuil, a remercié les adhérents de Luberon Nature pour leur participation à l'Assemblée Générale ainsi que la famille Bride, propriétaire de l'abbaye St Hilaire, que nous félicitons pour la restauration du lieu, récompensée par le Prix des Demeures Historiques l'année dernière.

1- Rapport moral d'activité 2004/début 2005.

Mme Dupoux-Verneuil a exposé les plus importants dossiers de LN mentionnés dans le rapport d'activité distribué aux adhérents :

➤ **L'urbanisme dans le Luberon:**

- A Mirabeau, Luberon Nature et des habitants ont réussi à faire rejeter un projet d'aire de détente et de loisirs transformant une zone naturelle en zone aménagée.
- Nous sommes intervenus auprès de M. le Maire de Ménerbes à propos d'aménagements illégaux (terrassements, clôture et piscine).
- Nous avons servi de médiateur concernant le projet de réhabilitation de la Maison Basse à Lacoste par l'École Américaine des Beaux-Arts et nous sommes favorables à une restauration dans le respect des règles d'urbanisme et du paysage.
- A Saignon, nous sommes intervenus en Commission des Sites sur le projet de réhabilitation d'une bergerie en site classé, notamment afin d'éviter de trop grandes ouvertures qui relevaient de l'architecture du béton. Le permis de construire a été ensuite accordé en respectant certaines de nos prescriptions mais, alors qu'il ne s'agissait que d'une restauration, le bâtiment vient d'être détruit. LN ne laissera pas tomber l'affaire.
- À Bonnieux, LN (en partenariat avec Bonnieux à Tout Cœur) est intervenue contre le permis de construire et son avenant pour une résidence de tourisme projetée au quartier de la Gare (l'affaire est au Tribunal).
- Sur la commune de Gordes, l'association:
 - a protesté à plusieurs reprises auprès des Administrations concernant des dégradations d'éléments du patrimoine en pierres sèches et des constructions illégales sur le plateau des Roques, un site inscrit (en cours).
 - a émis des avis lors de deux enquêtes publiques visant à autoriser

l'extension de carrières, dont l'une est responsable de dégradations sur le patrimoine en pierres sèches.

— LN a également porté plainte contre la société "Sylvestre Bétons et Granulats". Nous projetons de nous constituer partie civile dans les actions judiciaires qui seront lancées.

• LN a été associée à des révisions de Plans Locaux d'Urbanisme dans le Luberon et nous envisageons de nous intéresser davantage aux PADD.

➤ **Les nuisances et déchets:** Après 4 années de démarches auprès de l'Administration, des propriétaires et des gendarmes, LN a fait débarrasser des dépôts sauvages sur 1 ha en zone naturelle de garrigue à Lioux.

➤ **Aménagements ruraux:** LN est intervenue dans le cadre de l'aliénation par le domaine privé du chemin rural "La Grande Bastide" entre Roussillon et St-Pantaléon, afin de préserver ce patrimoine public de randonnée. À l'aide de notre chargé d'affaires géographe, M. Jaloux, nous aidons à préciser les limites cadastrales des chemins ruraux.

➤ **La protection des espaces naturels, des paysages et du patrimoine architectural:**

• Deux bénévoles passionnées ont effectué un relevé des sites de castors et de leur habitat dans le Calavon. 25 sites ont été identifiés avec l'aide du PNRL. Une synthèse de ce travail a été présentée entre les Gorges d'Oppedette et Apt. M. Favet a signalé la chance pour l'association d'avoir ces personnes compétentes, qui s'investissent pour apporter des connaissances scientifiques au niveau local. LN se réoriente donc vers des activités plus naturalistes afin de compenser la diminution de l'intervention des pouvoirs publics dans ce domaine. Nous projetons de continuer nos études sur les affluents du Calavon afin d'influencer les PLU (protections, schéma d'assainissement...) sur le respect de la qualité de l'eau.

• Une journée d'information sur le rôle des murets de pierres sèches s'est déroulée à notre initiative d'abord à Buoux et à destination d'Éclaireurs de France, âgés de 12 à 15 ans. Puis, en partenariat avec la commune de Goult en Avril, ils ont été initiés à cette technique de construction au Conservatoire des Terrasses de Goult où 50 m de murets ont été remontés. On peut envisager de renouveler cette expérience avec les Éclaireurs sur les terrasses de St Hilaire, à Ménerbes.

➤ **Divers:**

• Nous avons beaucoup travaillé sur la révision de la charte du PNRL, LN a adressé fin 2004 un document important avec ses propositions. Le Directeur et des techniciens du Parc se sont rendus au siège de LN pour en débattre le 28/02/05.

• LN se tient informée grâce à ses représentants aux réunions du Comité de la Réserve Géologique, de la Commission Départementale des Sites, du Comité de Suivi de la carrière d'Oppède, de la Commission Locale de l'Eau et du Comité Départemental de l'Environnement (Conseil Général de Vaucluse).

Suite à des divergences sur l'organisation du Conseil des Associations, nous avons suspendu pendant quelques mois notre participation aux réunions.

➤ **État de nos actions contentieuses en cours:**

- À Bonnieux : Deux recours en justice contre le permis de construire et son avenant pour une résidence de tourisme projetée par la SCI "Les 4 Soleils" (affaire au Tribunal, en partenariat avec Bonnieux à Tout Cœur).
- À Gordes : Action en justice contre le permis de construire déposé par la SCI "Bastide des Chênes" pour une résidence de tourisme dans les Gorges de Véroncle (en partenariat avec l'ADSPS), plainte contre "Sylvestre Bétons et Granulats" et constitution en partie civile.
- A Mirabeau : Recours contentieux à envisager contre un éventuel accord préfectoral autorisant une extension de 14,5 ha de la carrière de Durance Granulats. Appel de Durance Granulats en cours contre un jugement précédent favorable à LN et annulant une autorisation précédente.
- A Apt : Action en justice en préparation contre Kerry Aptunion qui a déversé des effluents non-traités dans le Calavon et contre l'Administration.

Le rapport moral d'activité 2004 / début 2005 a été adopté et les actions contentieuses approuvées à l'unanimité, aucune voix contre ni d'abstention.

2- Rapport financier 2004 et prévisions budgétaires pour 2005.

➤ Nous avons désormais, en 2004, 224 adhérents contre 200 en 2003. Il avait été demandé en 2004 à tous de nous aider pour augmenter les adhésions. La Trésorière regrette que, malgré nos sollicitations auprès des adhérents, nous n'obtenions que peu d'aides et de cotisations, notamment pour conserver notre emploi-jeune. Le budget 2004 ressemble beaucoup au budget 2003. Il était prévu pour 2004 une perte de 1000 € qui s'est avérée n'être que de 34 €. Un adhérent a souhaité connaître le détail de nos subventions qui sont essentiellement destinées à l'emploi-jeune.

➤ L'aide de l'État pour le poste d'emploi-jeune arrive à son terme en Octobre 2005 et cela va être difficile de continuer sans cela. Nous allons essayer de garder C. Lenormand jusqu'à fin Décembre 2005, c'est pourquoi les adhérents sont également sollicités. Il est prévu de démarcher les entreprises pour obtenir leur soutien financier dans les mois qui viennent. Suite à une loi de 2003 sur le mécénat, les dons permettent désormais une réduction d'impôt de 60 %.

➤ Echanges avec les adhérents concernant: les frais d'avocats, les dons privés, les cotisations des associations locales et de leurs membres.

Le rapport financier 2004 et les prévisions budgétaires pour 2005 ont été adoptés à l'unanimité, aucune voix contre ni d'abstention.

3- Élections au Conseil d'Administration.

M. Mangeot ne souhaite pas se représenter au poste d'administrateur chargé d'affaires. Trois candidats se sont faits connaître auprès du Conseil d'Administration et ont été présentés à l'assemblée: Mme Vodoz, Mme Tézé et M. Horisberger. Après un vote à bulletin secret et en application des articles 13 et 15 des statuts de LN, seules Mesdames Vodoz et Tézé ont été élues par l'assemblée.

4. Échanges avec les adhérents.

Les thèmes abordés ont été la préservation des chemins ruraux, les inventaires du petit patrimoine bâti à insérer dans les PLU, le passage du POS au PLU, les autorisations en zone agricole et la diffusion des informations municipales.

La séance a été levée à 17h30.



Luberon Nature a débattu à la suite de l'Assemblée Générale avec ses adhérents sur les 11 propositions faites au Parc Naturel Régional du Luberon dans le cadre de la révision de sa Charte.

Composition du Conseil d'Administration de LN au 22/09/2005

Présidente: G. Dupoux-Verneuil
Vice-Président: G. Prouvost
Vice-Président, chargé des questions scientifiques: C. Favet
Secrétaire général: R. Soulat

Trésorière: Eléonore Pradon
Autres administrateurs: A-M. Daum, A. Jaloux, G. Lebouchet, S. Peyret, H. Richard, I. Tézé, A-L. Vodoz, C. Woodward.

Luberon Nature au Salon des Associations d'Apt

Luberon Nature a répondu présente, cette année encore, à la journée des associations organisée le 24 Septembre dernier par la Mairie d'Apt, sur le Cours Lauze de Perret. Notre animatrice a accueilli les visiteurs intéressés par notre stand afin de leur fournir des informations sur nos activités, de recueillir leurs témoignages ou leur étonnement devant la présence de castors dans le Calavon...





Les dernières enquêtes publiques

Luberon Nature est vigilante et prend date des périodes d'enquête publique mais n'hésitez pas à nous contacter si un point du dossier concerné vous paraît irrespectueux de l'environnement. Les projets sont consultables par le public en mairie. Les dernières enquêtes qui ont été annoncées dans La Provence sont:

- **Lacoste:** Enquête publique sur le projet de révision simplifiée du PLU.
Date : du 22 Septembre au 24 Octobre 2005 inclus.
Commissaire-Enquêteur: Mme Chabas Ruffa, géomètre expert.
Lieu : Mairie de Lacoste.
- **Lioux:** Enquête publique préalable à la cession d'une partie de chemin vicinal au quartier Galas, dans le cadre d'un échange de parcelles privées.
Date : du 6 Octobre au 22 Octobre 2005 inclus.
Commissaire-Enquêteur: M. Rémy Goncouin, géomètre-expert.
Lieu : Mairie de Lioux.
- **Ansouis:** Enquête publique sur le projet de modification du POS.
Date : du 7 Octobre au 7 Novembre 2005 inclus.
Commissaire-Enquêteur: M. Claude Cahuzac, géomètre-expert.
Lieu : Mairie d'Ansouis.
- **Mirabeau:** Enquête publique sur le projet de modification du POS portant sur la mise en place d'une zone d'activité, quartier dit « Route de Pertruis ».
Date : du 17 Octobre au 15 Novembre 2005 inclus (ou du 03/10/05 au 04/11/05 d'après une autre annonce légale parue quelques jours plus tard). A vérifier auprès de la Mairie.
Commissaire-Enquêteur: M. Jacques Lutz.
Lieu : Mairie de Mirabeau.
- **Viens:** Enquête publique sur le projet de révision simplifiée du POS pour la création d'une déchetterie intercommunale par le SIRTOM d'Apt.
Date : du 17 Octobre au 18 Novembre 2005 inclus.
Commissaire-Enquêteur: M. Patrick Mathieu, architecte.
Lieu : Mairie de Viens.



Snignon

Bonnieux

Lincoste

Ménerbes

Oppède

Les villages perchés du Luberon : des ensembles monumentaux à protéger

